

Benoît Cœuré présente le bilan et les perspectives de l'institution

Publié le 06 juillet 2022

Une activité soutenue en 2021

L'Autorité a connu en 2021 une activité intense avec 321 décisions et avis rendus, dont un nombre record d'opérations de concentration examinées (272 décisions). Le montant des sanctions prononcées s'élève cette année à 873,7 millions d'euros. Sur dix ans, le montant annuel moyen s'élève à 719,7 millions d'euros. L'action de l'Autorité contribue ainsi activement au financement de dépenses d'intérêt général (éducation, justice, hôpitaux...).

L'Autorité évalue depuis quelques années l'impact de son action sur l'économie. Depuis 2011, le gain estimé pour l'économie française atteint 18,5 milliards d'euros (sanctions cumulées + surcout évité).

L'Autorité a vocation à intervenir dans tous les secteurs de l'économie. Parmi ceux-ci se distinguent plus particulièrement cette année le numérique, la grande consommation, la distribution, la santé, la culture, l'énergie ou encore les professions réglementées.

**DÉCOUVREZ DÈS À PRÉSENT LES TEMPS
FORTS DE CETTE ANNÉE EN CONSULTANT
NOTRE RAPPORT ANNUEL 2021 !**

Accéder à la version
interactive du rapport

Perspectives

Pour 2022 l'Autorité poursuit son action, laquelle s'articule autour de 7 axes :

- Agir pour le bon fonctionnement concurrentiel des marchés numériques
- Participer aux efforts en matière de lutte contre le changement climatique
- Préserver le pouvoir d'achat des consommateurs en période de crise
- Lutter contre les pratiques anticoncurrentielles affectant les ressources publiques
- Promouvoir la culture de la concurrence
- Garantir l'efficacité et la réactivité de l'Autorité dans un environnement dynamique
- Assurer l'articulation de l'action de l'Autorité avec les autres objectifs de politique publique